

Assumer ses choix

EMBAUCHE

«Lors de mon dernier entretien, j'ai été surprise et déstabilisée par une série de questions autour de mon statut de jeune mariée et mon désir d'enfants. A l'avenir, comment devrai-je réagir?»

D'un point de vue légal, la protection de la personnalité implique que l'entretien se déroule dans le respect de la sphère personnelle. Lors d'un entretien d'embauche, l'employeur ne devrait donc pas, par exemple, aborder des aspects liés aux liens familiaux, à la situation du conjoint, aux projets de maternité ou même au système de garde des enfants. L'employeur doit avant tout poser des questions qui portent sur les qualités professionnelles: détails de la formation, expérience professionnelle, différentes fonctions exercées, etc.

Toutefois, des questions d'ordre privé sont encore fréquemment posées. Concrètement, il est difficile de les ignorer, de

LA CHRONIQUE DU SPÉCIALISTE

FRANÇOISE PIRON
DIRECTRICE
DE L'ASSOCIATION
PACTE



mentir ou de refuser carrément d'y répondre sans compromettre sérieusement ses chances d'obtenir le poste visé.

En revanche, pour ne pas être prise de court, préparez vos réponses pour réagir, le cas échéant, de manière naturelle et sans entrer dans les détails. Cherchez à vous positionner positivement, quelle que soit votre situation familiale. Vous pouvez également anticiper les questions délicates en abordant ces aspects directement vous-même, d'une façon claire, franche et concise. L'objectif étant de chercher à rassurer votre employeur potentiel sur votre motivation et votre désir de vous engager pleinement dans ce nouveau job.

Allez-y en étant convaincue par vos choix: ils s'imposeront d'eux-mêmes!